



Syndicat National
de l'Enseignement Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat régional Ile de France



FORMATION ET
ENSEIGNEMENTS PRIVÉS

Délégation régionale Ile de France

Brie-Comte-Robert, le 12 mai 2017

Objet : Carte des formations professionnelles

A l'attention
de Madame Péresse,
Conseil Régional Ile de France

Madame la Présidente,

Le Conseil régional Ile de France a dorénavant en charge l'élaboration et l'établissement de la carte des formations professionnelles, conjointement avec les rectorats pour la partie scolaire. Les établissements d'enseignement agricole publics et privés participent à l'offre de formation sur des secteurs traditionnels de l'agriculture, mais aussi de l'aménagement paysager et des services à la personne.

On constate qu'il existe actuellement de nombreux sites de formation répartis dans toute la région, mais plus particulièrement sur l'ouest de l'Ile de France. Certains établissements accueillent un effectif qui a du mal à permettre un fonctionnement pédagogique et financier équilibré.

Au printemps 2016, le lycée horticole de Forges (77) a fermé, impliquant un redéploiement de ses effectifs de lycéen et a entraîné le licenciement de 10 agents contractuels de l'Etat et du personnel de droit privé. Doit-on rappeler que ces agents ne peuvent bénéficier de passerelles pour rejoindre des établissements publics de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture ?

Lors de la séance du 21 avril 2017, la commission Formation Professionnelle Initiale du CREFOP a proposé l'ouverture de nouvelles classes de BTS Aménagements Paysagers par la voie de l'apprentissage dans l'établissement des Apprentis d'Auteuil à Meudon et du CHEP à Tremblay sur Mauldre, ce qui correspondrait à quatre formations concurrentielles placées à moins de 30 km de distance les unes des autres !



Snetap-FSU IdF

LEGTPA Bougainville

Brie-Comte-Robert - 77170

iledefrance@snetap-fsu.fr
po : 06 33 36 29 97



FORMATION ET
ENSEIGNEMENTS PRIVÉS

SEPEF CFDT 49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75019 PARIS

Nous, syndicats représentatifs de personnels de l'enseignement agricole public et privé, vous sollicitons à propos de ces ouvertures. Ainsi depuis plusieurs années, nous dénonçons en CREA notamment la saturation des filières d'aménagement paysager. Mais aussi l'ouverture sauvage de formations concurrentes dispensées dans des établissements distants de quelques kilomètres comme le BTSA GPN l'an passé. Il nous semble aujourd'hui très périlleux d'ouvrir de nouvelles formations en BTSA aménagement paysager qui fragiliseront encore plus les sites existants. Cette course à l'ouverture ne peut que contribuer à l'affaiblissement de l'enseignement agricole qui déjà peine à être reconnu dans le paysage éducatif francilien.

La disparition de ce type d'enseignement est bien dommageable car il est reconnu pour sa capacité d'insertion scolaire, sociale et professionnelle. De plus les enseignants et les personnels de ces structures seront les victimes d'une programmation non concertée de la carte de formation

Avant toute évolution de la carte des formations diplômantes des métiers de l'agriculture et des services, homologués par le Ministère de l'agriculture, nous demandons qu'une étude sérieuse des possibilités d'accueil en stage ou apprentissage des élèves, étudiants et apprentis, des perspectives d'insertion professionnelle soit réalisée il en va de l'avenir des établissements. Pourtant il existe d'autres formations de niveau III de type BTS non présentes sur la région qui mériteraient de compléter la carte des formations existante, telles que l'ANABIOTEC, le génie des équipements agricoles, les sciences et technologies des aliments, sans mettre en péril l'existant.

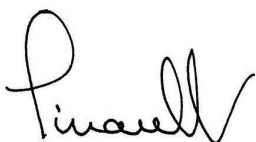
Pour les formations scolaires de niveau III, l'administration nationale de l'enseignement agricole émet un avis en opportunité sur les propositions d'ouverture et de fermeture de classes soumises par les autorités académiques, pour tenir compte du morcellement des branches professionnelles sur le territoire national.

Le Ministre de l'Agriculture et le Président de l'ARF ont arrêté le principe de l'établissement de contrats entre les DRAAF et les Président-es de Région. Ces contrats sont susceptibles de donner un cadre concerté de la carte des formations.

La concertation nous semble plus que jamais nécessaire pour préserver l'enseignement agricole francilien qui a su monter ses intérêts.

Dans l'attente d'un échange approfondi sur ce sujet, nous vous prions, Madame la Présidente, de recevoir nos salutations distinguées.

Claire Pinault
Secrétaire régionale
Ile de France
SNETAP-FSU



Jean Marc Rafenberg
Secrétaire général SEPEF CFDT



Ci-joint une pétition de 175 signatures.



Snetap-FSU IdF

LEGTPA Bougainville

Brie-Comte-Robert - 77170

iledefrance@snetap-fsu.fr
po : 06 33 36 29 97



FORMATION ET
ENSEIGNEMENTS PRIVÉS

SEPEF CFDT 49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75019 PARIS